Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267601060-20221013-2022101301-DE

Réception par le préfet : 20/10/202 Publication : 20/10/2022

Accusé certifié exécutoire

Département de la Seine Maritime

.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél.: 02 35 85 80 11 - Mail: accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-10-13-01

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

Etaient Présents: LEFEBVRE Blandine; CARON Anne-Marie; MOA Khadija; POISSON Caroline; POIS Laurine : EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique (experte invitée permanente) Absents excusés avec pouvoirs: JUMIAUX Annick (pouvoir à Mme POISSON C.); RIMOLA Marcello (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.)

Absents excusés: POIS Marie-Béatrice; FOURNEAUX Catherine; VERRAES Hélène

Absent: WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation: 29/09/2022

Nombre de conseillers en exercice: 13

Date d'affichage: 7/10/2022

Présents: 7

Votants: 9

Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CCAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R123-7;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date le 9 décembre 2020, modifiant le tableau des emplois du CCAS,
- Considérant que le poste de responsable du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) requiert une technicité et une expertise relevant du diplôme de Conseiller-e en économie sociale et familiale
- Considérant qu'il est nécessaire de créer ce poste et de modifier ainsi le tableau des emplois du CCAS à compter du 01/01/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :

- Décide la création d'un poste de Conseiller- e en économie sociale et familiale, à temps complet,
- Dit que le tableau des emplois du C.C.A.S. sera désormais le suivant :

GRADE	CAT.	Effectif	FONCTION/ SERVICE	TC ou TNC
Directrice Générale des Services	Α	1	Emploi fonctionnel	TNC
Adjoint administratif principal cl1	С	1	Conseillère sociale	TC
Conseiller-e en économie sociale et familiale	Α	1	Responsable SAAD	TC
Adjoint administratif	С	1	Responsable administrative SAAD	TC
Adjoint administratif	С	1	Assistante administrative SAAD	TC
Agent social principal cl1	С	2	Aide à domicile SAAD	TC
	Directrice Générale des Services Adjoint administratif principal cl1 Conseiller-e en économie sociale et familiale Adjoint administratif Adjoint administratif	Directrice Générale des Services A Adjoint administratif principal cl1 C Conseiller-e en économie sociale et familiale A Adjoint administratif C Adjoint administratif C	Directrice Générale des Services A 1 Adjoint administratif principal cl1 C 1 Conseiller-e en économie sociale et familiale A 1 Adjoint administratif C 1 Adjoint administratif C 1	Directrice Générale des Services A 1 Emploi fonctionnel Adjoint administratif principal cl1 C 1 Conseillère sociale Conseiller-e en économie sociale et familiale A 1 Responsable SAAD Adjoint administratif C 1 Responsable administrative SAAD Adjoint administratif C 1 Assistante administrative SAAD

076-267601060-20221013-2022101301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réceptio	n par le préfet : 2	0/10/2022				
Publicati	ons20/10/2022	Agent social principal cl2	С	1	Référente secteur SAAD	TC
	SOCIAL	Agent social	С	2	Aide à domicile SAAD	TC
4	SOCIAL	Agent social principal cl2	С	5	Aide à domicile SAAD	TNC 25h
	SOCIAL	Agent social principal cl2	С	3	Aide à domicile SAAD	TNC 20h
	SOCIAL	Agent social principal cl2	С	15	Aide à domicile	TNC

- Autorise Madame la Présidente à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants.
- Autorise Madame la Présidente, ou la Vice-Présidente par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés conformément au Code général de la fonction publique
- Autorise le recours à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité pour une durée n'excédant pas 12 mois, ou en cas de remplacement d'agents permanents.
- Dit que la DGS de la commune est chargée de l'exécution et la mise en œuvre de la présente délibération

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 17 octobre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.